

CJSA
19100 BRIVE LA GAILLARDE

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

NOS REFERENCES : 3
NUMERO RCS : B398000133
NUMERO GESTION : 1994B00153

DENOMINATION : FINANCIERE MADRIAS

ADRESSE : LE GRIFFOLET
19270 USSAC

NUMERO DE DEPOT : 00001048
DATE DU DEPOT : 18/09/2001

01- ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DATE DE L'ACTE : 22/06/2001
DECISION : CHANGEMENT DE PRESIDENT

LE GREFFIER

"FINANCIERE MADRIAS"
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 753.000 Francs
SIEGE SOCIAL : Le Griffolet
USSAC (Corrèze)

R.C.S. BRIVE B 398-000-133

=====
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2001

L'AN DEUX MILLE UN ET LE VINGT-DEUX JUIN, à 19 heures,

Les administrateurs de la société "FINANCIERE MADRIAS", société anonyme au capital de sept cent cinquante-trois mille francs, dont le siège social est à USSAC (Corrèze), Le Griffolet, se sont réunis à USSAC (Corrèze), Les Lavauds.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Jean-Jacques MADRIAS
- et Madame Irène MADRIAS

EST ABSENT :

- Monsieur René MADRIAS

Deux des administrateurs en fonctions étant présents, le conseil peut valablement délibérer et la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MADRIAS.

Monsieur Jean-Jacques MADRIAS rappelle que le conseil a été réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Constatation de la démission du Président du Conseil d'administration ;*
- *Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration ;*
- *Fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;*
- *Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.*

Monsieur Jean-Jacques MADRIAS rappelle que Monsieur René MADRIAS a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil d'administration avec effet de ce jour et qu'il est demandé au Conseil de prendre toutes dispositions pour procéder à la nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration.



Cet exposé terminé, la discussion est ouverte.

Après diverses délibérations, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION
CONSTATATION DE LA DEMISSION DE Monsieur René MADRIAS

Le Conseil d'administration accepte la démission, avec effet de ce jour, de Monsieur René MADRIAS de ses fonctions de Président du Conseil d'administration, le remercie de son dévouement pour la société et constate qu'il conserve son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration décide de nommer, à compter de ce jour, comme nouveau Président du Conseil d'administration, et pour la durée de ses fonctions d'administrateur, Monsieur Jean-Jacques MADRIAS, demeurant à DONZENAC (Corrèze), Le Colombier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

"Monsieur Jean-Jacques MADRIAS déclare expressément accepter le mandat qui lui est confié et satisfaire à la limitation requise par la législation en vigueur en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de Président du Conseil d'administration et de membre de Directoire de société anonyme".

TROISIEME RESOLUTION
POUVOIRS

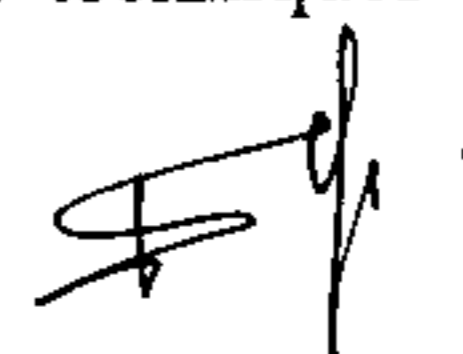
Le Conseil d'administration délègue à son Président, Monsieur Jean-Jacques MADRIAS, tous les pouvoirs nécessaires pour assurer le fonctionnement de la société et notamment les pouvoirs suivants qui sont énonciatifs et non limitatifs :

1° Personnel de la société

Il nommera et révoquera tous directeurs, agents, employés et ouvriers, fixera les conditions de leur admission et de leur départ, ainsi que leur rémunération fixe ou proportionnelle.

2° Direction

Il organisera et dirigera les services administratifs et techniques de la société et signera la correspondance.



Il effectuera tous achats et ventes de matériels, mobilier et outillage.

Il passera et acceptera tous contrats, traités ou marchés entrant dans l'objet social.

Il réglera et arrêtera tous comptes, touchera les sommes qui seront dues à la société et paiera celles qu'elle devra.

3° Banques

Il aura tous pouvoirs pour, au nom de la société :

- faire ouvrir tous comptes en banques, les faire fonctionner même à découvert, à cet effet :
- verser toutes sommes au crédit des comptes, retirer toutes sommes portées à ce crédit, partiellement, totalement, soit par retrait effectif, soit par virement à tout autre compte, émettre, signer tous chèques, signer tous mandats, reçus ou ordres de virement ; se faire délivrer tous carnets de chèques ;
- souscrire, accepter, endosser tous effets de commerce, présenter tous bordereaux à l'encaissement ;
- négocier tous effets de commerce ; présenter tous bordereaux à l'escompte ;
- déposer et retirer tous titres et valeurs ; signer tous récépissés et reçus, en donner décharge ;
- demander le transfert de tous titres nominatifs, retirer le montant du remboursement de tous titres amortis ;
- faire tous emplois de fonds ; donner tous ordres de bourse ;
- affecter toutes valeurs et créances en nantissement à la garantie de toutes opérations effectuées soit au nom de la société, soit au nom de tous tiers, les aliéner ;
- solliciter toutes ouvertures de crédit en banque, crédit en blanc et autres ; les utiliser ;
- demander à toute banque de donner sa caution auprès de toutes administrations et de tous tiers ;
- louer tous coffres , y accéder ainsi qu'à tous coffres déjà loués, résilier toutes locations.

4° Chèques postaux

Il fera de même ouvrir à la société tous comptes chèques postaux et créera tous chèques et effets pour leur fonctionnement.



Il aura tous pouvoirs pour effectuer toutes opérations avec les P.T.T. ; notamment : retirer tous plis, colis, lettres et paquets recommandés ou non, télégrammes ; faire ouvrir et fonctionner toutes boîtes postales ; retirer toutes sommes ou mandats adressés à la société ; signer toutes décharges.

5° Administration des biens sociaux

Il administrera les biens meubles et immeubles de la société, consentira et acceptera tous baux et locations, avec ou sans promesse de vente ; il effectuera tous travaux d'entretien, contractera et résiliera toutes assurances.

6° Actions en justice

Il exercera toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant et représentera la société auprès de toutes administrations ainsi que dans toutes opérations de faillite ou de liquidation judiciaire ou amiable.

7° Mainlevées et transactions

Il passera tous traités et transactions, consentira tous acquiescements et désistements ainsi que toutes subrogations et antériorités et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

8° Pouvoirs généraux

Aux effets ci-dessus, le Président passera et signera tous actes et pièces, constituera tous mandataires généraux ou spéciaux et généralement, fera tout ce qui est nécessaire pour assurer la direction générale de la société et l'exécution des décisions du Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION **REMUNERATION**

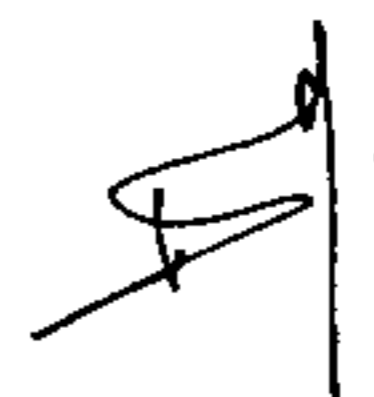
Le Conseil d'administration décide qu'il sera statué ultérieurement sur la rémunération de Monsieur Jean-Jacques MADRIAS en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION **PUBLICITE - POUVOIRS**

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs :

- à son Président, Monsieur Jean-Jacques MADRIAS, à l'effet de signer l'extrait du présent procès-verbal à insérer dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social ;



- et au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant les présentes délibérations, à l'effet d'effectuer, partout où besoin sera, toutes autres formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour valoir ce que de droit.

Jean-Jacques MADRIAS



Mme Irène MADRIAS

ACCEPTATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Jacques MADRIAS